



**Appel à projets national 2010**  
**« Dynamique Espoir Banlieues »**  
**Pour une dynamique culturelle dans les quartiers**  
(plan triennal 2009-2011 du Ministère de la Culture et de la Communication)

Direction régionale  
des affaires culturelles  
**Alsace**

## MODALITÉS POUR L'ALSACE

Palais du Rhin  
2 place de la République  
67082 STRASBOURG CEDEX

### ■ CONTACT :

Catherine MUTZENHARDT, chargée de la Politique de la Ville  
téléphone : 03 88 15 57 13 - mail : [catherine.mutzenhardt@culture.gouv.fr](mailto:catherine.mutzenhardt@culture.gouv.fr)

### ■ DATES LIMITES DE RÉCEPTION DES DOSSIERS PAR COURRIEL :

- ➔ **Lundi 15 février 2010** pour le 1<sup>er</sup> comité national (le 1<sup>er</sup> avril)
- ➔ **Lundi 17 mai 2010** pour le 2<sup>e</sup> comité national (le 1<sup>er</sup> juillet)
- ➔ **Mercredi 28 juillet 2010** pour le 3<sup>e</sup> comité national (le 1<sup>er</sup> octobre)

Les délais sont fixés pour permettre l'instruction des dossiers avant l'envoi au Ministère.  
*Les dossiers reçus hors délai seront transmis pour le comité suivant.*  
*Attention : les pièces jointes au-delà de 2 Mo doivent être réparties en plusieurs mails.*

### ■ TERRITOIRES :

La liste des 215 territoires prioritaires au titre de la Dynamique Espoir Banlieues a été établie par le Comité interministériel des Villes du 20/06/08. En Alsace ils sont définis ainsi :

- les quartiers strasbourgeois de Hautepierre, La Meinau Canardière et Neuhof Cités ;
- le quartier Europe à Colmar ;
- les quartiers mulhousiens de Bourtzwiller et Wolf – Wagner – Vauban – Neppert.

*L'action peut se dérouler sur ces territoires et/ou s'adresser à des populations issues de ces territoires.*

### ■ PORTEURS DE PROJETS :

Pour être éligibles, les projets doivent être portés par des associations culturelles ou sociales. *Les institutions relevant du Ministère de la Culture et de la Communication ne peuvent être bénéficiaires de l'appel à projets mais sont invitées à s'associer aux structures associatives artistiques et/ou de proximité.*  
*Les projets Culture/Éducation ne relèvent pas de ce dispositif.*

### ■ CONSTITUTION DU DOSSIER :

- ➔ **Fiche de présentation synthétique** (ci-jointe) ;
- ➔ **Dossier de présentation** avec budgets prévisionnels 2010 de l'action et de l'association (type dossier COSA téléchargeable sur le site [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)) ;
- ➔ **Bilan d'activité 2009** ;
- ➔ Uniquement pour les projets déjà soutenus en 2009 : **Fiche d'évaluation** (ci-jointe).